

15 AOUT 1979.-

=====~~(~~Mercredi)

LIEU DIT : LA PRUNE com. de Lussac.--(17)

HEURE : 23 H 00
environ

TEMOIN : M. VEILLAT Patrick, 20 ans, boulanger, CLION S/SEUGNE
I7240 SAINT GENIS DE SAINTONGE.

LIEU : départementale N° 134, lieu dit " LA PRUNE " commune de
LUSSAC (Charente Maritime)

HUMANOÏDE : UN. Combinaison grise métallisée.

BRUIT ; aucun.

DUREE DE L'OBSERVATION : Une à deux minutes.

LES FAITS : Il est dans les environs de 23 H 00, ce Mercredi
15 Août 1979 et il y a bal à MOSNAC SUR SEUGNE. Monsieur Patrick
VEILLAT, 19 ans, revient de JONZAC où il est allé acheter des
cigarettes et roule seul à bord de sa voiture, une Renault 5 TL,
en direction de ST GEORGES DE TUBILLAC pour retourner au bal.
En traversant la commune de LUSSAC, un peu après l'embranchement
de chez Péraud sur la départementale 134, il aperçoit dans les
phares de sa voiture une forme humaine, à 100 ou 200 mètres
devant lui sur la bande d'herbe gauche de la route.

Arrivé à une vingtaine de mètres de cette forme humaine, il voit
celle-ci lever la main gauche, un peu comme un salut scout.

Automatiquement tout le système électrique de la voiture s'arrê-
te : les phares, la radio et le moteur (essence). La voiture
sur sa lancée fait une dizaine de mètres en frein moteur et
s'arrête finalement à une dizaine de mètres avant cette forme
humaine. Patrick tourne alors à la clé pour couper le contact.

Une quinzaine de secondes s'écoulaient ainsi. Cela ne fait pas
penser à un homme normal, car les mains indistinctes au bout

de grands bras descendent en dessous de ce qui devraient être des genoux. Il doit avoir dans les 1 m 20 - 1 m 30 de hauteur et il ne bouge pas. Le bras toujours levé, les deux jambes jointes; question habillement, celui-ci ressemble à une grande combinaison collante grise ~~xxxxxxxxxxxx~~ aluminium barrée par ce qui paraît être une ceinture, léger trait de teinte différente. Les mains sont comme si elles étaient dans des gants, car elles sont indistinctes. Le bas des jambes et les pieds ne sont pas visibles ou discernables. A la place de la tête il y a un casque en forme de bulle dont la I2 sphère de dessus est transparente. Elle paraît comme telle car elle réfléchit la rare lumière qui émane de la lune ce soir là.

L'humanoïde baisse alors la main, saute pieds joints latéralement " sans plier le corps " le fossé et passe dans les bois distants de 10 mètres.

Dix secondes encore environ et la lumière des phares revient. Patrick remet le contact et sa voiture redemarre.

Il rentre pris d'une grande peur en direction de MOSNAC retrouver ses copains. Patrick raconte son histoire et ses amis le poussent à aller à une gendarmerie raconter ce qu'il a vu. Aussitôt dit, ils vont à la gendarmerie de JONZAC (où ils sont plus ou moins éconduits) puis à celle de ST GENIS DE SAINTONGE où les gendarmes enregistrent sa déposition. Il est dans les environs de 23 H 30. Ceci fait, il rentre chez lui mais là ne parvint pas à trouver le sommeil, ni d'ailleurs la nuit qui suit. Patrick a en effet eu très peur. Ses parents avec qui il vit à CLION sont obligés de faire appel) M. X. docteur à JONZAC qui va lui prescrire du Valium pour une durée de 8 à 15 jours, médicament qui va

permettre de retrouver le sommeil.

Maintenant encore, même 4 mois 1/2 après au rappel de ses souvenirs, Patrick qui est un garçon très sensible est très bouleversé. A noter que juste avant l'arrivée de Patrick, la gendarmerie de ST GENIS DE SAINTONGE a reçu un coup de téléphone d'un routier leur signalant la présence de grosses boules de feu sur le côté droit de la route dans les bois de PLASSAC en allant sur BORDEAUX, phénomène se situant dans les 3 à 5 kms de l'observation de Patrick.

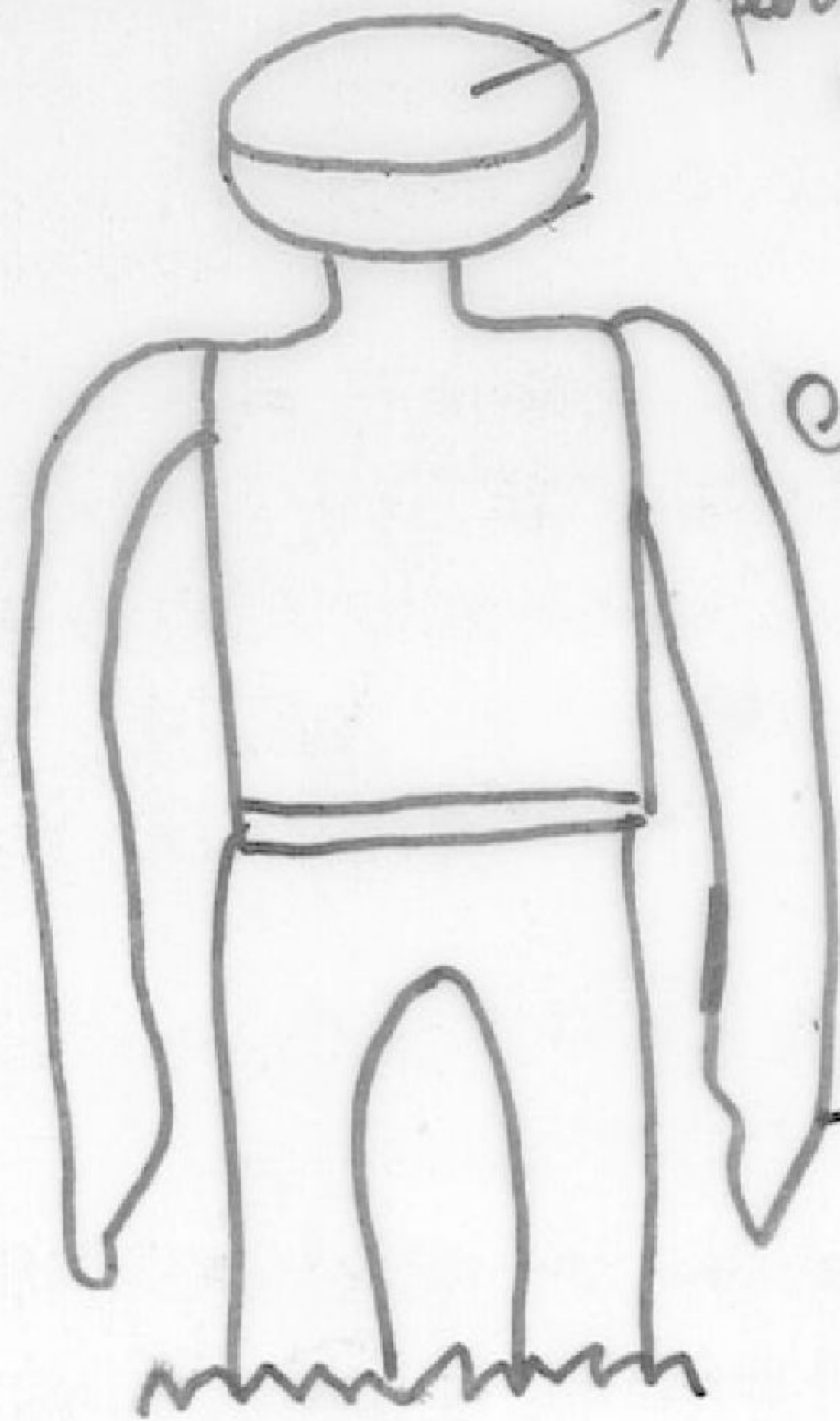
Les gendarmes ont alors envoyé une patrouille et lorsque celle-ci revint sans avoir trouvé la moindre trace de feu, M. Patrick VEILLAT faisait sa déclaration.

Y - a - t - il un rapport, oui ou non, impossible de le dire : une enquête plus approfondie le déterminera peut-être.

ENQUETE CERPI N° par Claude SOURIS et Pierre PAILLAT.

BULLETIN CERPI N° 26 P. I3 et I4 ; 51, rue St Pallais
17100 SAINTES.

Humanoïde



→ partie sensible
reflector à lumière

combinaison grise
métallisé

→ mains indéfinissables

Pieds non distincts